PROSPECTIVE PLANIFICATION ET PROGRAMMATION DANS L'EUROPE DU MARCHÉ UNIQUE

Type de saisine : AUTOSAISINE
Type de texte : RAPPORT;ETUDE
Traité par : Commission spéciale du Plan

Adopté le : 10/05/1994
Mandature : 1994-1999

Rapporteur :

CAMBUS Claude

La version numérique de ce document n'existe pas.

Contactez le CESE pour obtenir le document.

PRÉSENTATION

Dans un contexte où les certitudes antérieures sont comme balayées par la rapidité des changements, où les systèmes mis en place sont de plus en plus difficiles à gérer, une réflexion anticipatrice s'avère indispensable. A cet égard, la situation dans le cadre géographique de l'OCDE est fortement contrastée, en apparence tout au moins. De nombreux pays, au nom du principe de l'économie de marché récusent l'idée même d'un exercice à caractère prospectif et stratégique dès lors que son auteur en serait l'Etat. Parallèlement, ces pays ne mettent évidemment aucun obstacle à ce que les entreprises généralement de très grandes tailles, élaborent une planification de leur action. D'autres pays, aussi nombreux, ont adopté formellement une attitude inverse, c'est-à-dire que l'acte planificateur y revêt une assez grande importance. Mais au-delà des mots, les choses ne sont pas aussi tranchées. En effet, beaucoup de pays réputés non planificateurs planifient et ce, d'une manière extrêmement précise, à l'inverse certains exercices réputés planificateurs n'en ont à peine plus que l'apparence.

N° Brochure :
4258
Nor :
CESX9300115V
Référence :
1994-13

© - copyright CESE - Novembre 2026